



VILLE DE NOUMEA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt cinq, le mercredi 13 août à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
07/08/2025

DATE D'AFFICHAGE
07/08/2025

Mme Sonia LAGARDE	M. Marc LE LEIZOUR
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Kimberley BARONI
Mme Chantal BOUYE	M. Christophe DELIERE
M. Patrick GUILLON	Mme Laurène CASSAGNE
Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Michel DESMEUZES
M. Tristan DERYCKE	Mme Christine BELLET
Mme Diane BUI-DUYET	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
M. Warren NAXUE	Mme Liliane CONDOUMY
Mme Françoise SUVE	M. Claude CHARLOT
M. Marc ZEISEL	M. Patrick SAKOUMORI
M. Michel FONGUE	Mme Christiane SARIDJAN
Mme Vaimoe ALBANESE	M. Daniel HINSCHBERGER
Mme Isabelle LAFLEUR	Mme Magali MANUOHALALO
M. Nicolas BRIGNONE	M. Emmanuel BERART
Mme Cindy PRALONG	M. Eric MELTESALE
M. Philippe BLAISE	M. Bernard LAVANDIER
Mme Naïa WATEOU	M. Jonas TAOFIFENUA
M. Alexandre MACHFUL	
Mme Tuilogona O'CONNOR	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Makaokio FIHIPALAI	Mme Charlotte THAIAWE
		M. Jérémie KATIDJO-MONNIER	Mme Stéphanie PAIMAN
		M. Joseph BOANEMOA	M. Bruno CAPY
		Mme Laurie HUMUNI	Mme Anne-Christine CHIMENTI
Nombre de présents	: 36	Mme Jeanne POELLABAUER	Mme Muriel GERMAIN
Nombre de votants (12 procurations)	: 48	Mme Pascale SERVENT	Mme Veylma FALAE
		Mme Janine BAJON	Mme Christine LE SAINT
		M. Luc BRUN	
		Mme Valérie LAROQUE	
		M. Christophe DELESSERT	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2025-916

autorisant la signature du ou des marché(s) à bons de commande pour l'entretien et la rénovation du mobilier urbain de la ville de Nouméa

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 13 août 2025

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019 modifiée portant réglementation des contrats et marchés publics,

VU la note explicative de synthèse n° 2025/66 du 25 juillet 2025,

La commission de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement durable (caudd) entendue en séance du 30 juillet 2025

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le maire ou son représentant est habilité à signer le ou les marchés à bons de commande, pour une durée d'un an reconductible, deux fois, avec le ou les soumissionnaires qui auront été proposés par la commission d'appel d'offres pour chacun des lots suivants :

- Lot n° 1 : Nettoyage du mobilier urbain des espaces verts,
- Lot n° 2 : Nettoyage des parcs de jeux pour enfants,
- Lot n° 3 : Rénovation du mobilier urbain.

ARTICLE 2 /

Le ou les marchés visés à l'article 1^{er} ont pour objet l'entretien et la rénovation du mobilier urbain de la ville de Nouméa.

L'étendue du besoin à satisfaire recouvre le nettoyage des bancs, tables, fontaines, jeux pour enfants, rampes d'accès pour personnes handicapées et de mise à l'eau, le retournement et la désinfection des bacs à sable ainsi que des travaux de peinture sur le mobilier urbain.

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel des marchés est estimé annuellement à trente-cinq millions (35 000 000) de francs CFP, imputable au budget de la Ville.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
988-200012508-20250813-9786-DE-1-1
Réception par le Haut-commissariat : 18 août 2025

Notification :

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 13 AOÛT 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 18 août 2025

Le secrétaire de séance,

A blue ink signature of Kimberley BARONI, consisting of several horizontal strokes and a vertical line, with the name 'Kimberley BARONI' printed in blue below it.

Madame Kimberley BARONI

Le Maire,

A black ink signature of Sonia LAGARDE, written in a cursive style, with the name 'SONIA LAGARDE' printed in black below it.

SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- DEP (SPPV)	1
- MISE EN LIGNE	1